

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 20 janvier 2006
(convocation du 9 janvier 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Janvier Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BROQUA Michel à Mme. EYSSAUTIER Odette
Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. BELIN Bernard à M. FERILLOT Michel
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
Mme. CASTANET Anne à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude

Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent
M. DUTIL Silvere à Mme. KEISER Anne-Marie
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. LOTHAIRE Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MERCHERZ Jean
M. PONS Henri à M. JUNCA Bernard
M. QUANCARD Joël à M. REBIERE André
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Pessac - ZAC du centre - Pôle Intermodal -
□ Aménagement du secteur Dulout / Gambetta. Appel d'offres - Autorisation.**

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux, doit entreprendre, sur la commune de Pessac, la restructuration et l'aménagement de la rue Gambetta, de l'esplanade Charles de Gaulle, des rues Dulout et Sabrazès, du parking Dulout / Gambetta et des parvis Nord et Sud de la gare.

Les travaux à exécuter rue Gambetta et esplanade Charles de Gaulle le seront au titre de la ZAC du centre de Pessac dont le dossier a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 17/01/03. Le réaménagement des rues Dulout et Sabrazès (partie), du parking Dulout / Gambetta et des parvis Nord et Sud de la gare sera entrepris au titre du Pôle Intermodal de Pessac dont la convention de réalisation et de financement a été validée par le Conseil Communautaire du 23/09/05 (avenant n°1).

Ces travaux visent à requalifier l'ensemble des espaces publics considérés en favorisant les modes de circulation doux (piétons cyclistes) et les transports en commun. La requalification de la rue Gambetta comporte un rétrécissement de la chaussée, l'aménagement de stationnement longitudinal par poches et la plantation d'arbres. La restructuration de l'esplanade Charles de Gaulle intègre un aménagement paysager. Au droit de la gare qui accueillera les trois modes de transports en commun : train, tramway et bus, il est prévu d'aménager la rue Dulout en plateau et zone 30, afin de faciliter les échanges piétons. Le parvis SUD qui mettra en scène l'entrée du nouveau souterrain assurera la liaison avec la rue Chaumet et le marché Bourrec. Le dossier de consultation élaboré par les services communautaires comprend les travaux de voirie, d'infrastructures réseaux et d'espaces verts et se présente sous forme d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à 16 mois et le coût total est estimé à 2 184 988,00 € HT soit 2 613 245,65 € TTC.

Le financement des travaux se décompose comme suit :

- pour les travaux concernant la ZAC du centre, l'estimation s'élève à 550 651,00 € HT soit 658 578,60 € TTC, cette dépense est financée, dans le cadre du budget de l'exercice considéré grâce aux lignes suivantes :

Chapitre 23-article 2315-fonction 8220-CRB D710-programme HB 18.
Chapitre 23-article 2315-fonction 8220-CRB O100-programme VB 318
Chapitre 23-article 2315-fonction 8220-CRB O400-programmeVJA

- pour les travaux concernant le Pôle Intermodal, l'estimation s'élève à 1 634 337,00 € HT soit 1 954 667,05 € TTC, cette dépense est financée, dans le cadre du budget de l'exercice considéré au chapitre 23 – article 2315 – fonction 8220 – CRB D320 – programme TAB02

En application des dispositions des articles L21.21.12 et L21.21.13 du C.G.C.T., le dossier de consultation des entreprises est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter à la direction centrale des achats et marchés (13^{ème} étage).

Ainsi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président :

à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application, notamment, des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 du code des Marchés Publics.

à signer le marché à intervenir avec l'entreprise qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'une entreprise soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I.1^{er} alinéa du dit code,

à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 janvier 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
1 FÉVRIER 2006**

M. PIERRE BRANA

